

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
04 MAI 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 074-217403153-20260504-2026_45-DE

2026 S²LOW

L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Mathilde SOLERE

Ont donné pouvoir : Mathilde SOLERE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 29 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Xavier BAINUM

N° 2026-45 : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 avril 2026 à 19h15

5-Institutions et vie politique. 5.2. Fonctionnement des assemblées

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 20 avril 2026 à 19h15 présidé par M. Erick MAGLI, Maire.

Monsieur Xavier BAINUM indique qu'une erreur matérielle s'est produite dans la délibération n° 2026-34 : lors du vote Monsieur Guillaume BUGNET s'est abstenu tandis que Monsieur Xavier BAINUM a voté pour.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE le compte rendu du conseil municipal du 20 avril 2026 à 19h15.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme


Erick MAGLI,
Maire



Xavier BAINUM
Secrétaire de séance

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
04 MAI 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 074-217403153-20260504-2026_46-DE



L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSONNE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Mathilde SOLERE

Ont donné pouvoir : Mathilde SOLERE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal	29 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice	15
Nombre de conseillers municipaux présents	14
Nombre de votants	15

Secrétaire de séance : Xavier BAINUM

N° 2026-46 : Commission d'appel d'offres

5. Institutions et vie politique .5.3. Désignation des représentants

Election des membres composant la commission d'appel d'offres

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses article L 1411-2 à L 1411-5,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que la CAO est composée, pour les communes de moins de 3 500 habitants, du maire (ou de son représentant : Président de droit) et de 3 membres du conseil municipal,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de procéder, au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres pour la durée du présent mandat.

-La liste « 1 » présente :

Hervé CHARRUEL, membre titulaire
Aline DURET, membre titulaire
Jean-Bernard FAVRE, membre titulaire

Guillaume BUGNET, membre suppléant
Ghislaine WILLEMIN, membre suppléant
Olivier DARRAS, membre suppléant

Il est ainsi procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votant : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 15

La liste unique présentée a remporté la totalité des suffrages exprimés (15 voix)

LE CONSEIL municipal, par 15 voix

DECLARE élus :

Hervé CHARRUEL, membre titulaire
Aline DURET, membre titulaire
Jean-Bernard FAVRE, membre titulaire

Guillaume BUGNET, membre suppléant
Ghislaine WILLEMIN, membre suppléant
Olivier DARRAS, membre suppléant

Ainsi fait, délibéré et signé, le jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Erick MAGLI,
Maire


Xavier BAINUM
Secrétaire de séance



La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. Lé délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
04 MAI 2026 A 19H15
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'YVOIRE**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 074-217403153-20260504-2026_47-DE



L'an deux mil vingt-six, le quatre mai, à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal à Yvoire sous la présidence de Monsieur Erick MAGLI, Maire d'Yvoire

Etaient présents : Erick MAGLI Aline DURET, Hervé CHARRUEL, Ghislaine WILLEMIN, Jean-Bernard FAVRE, Dominique THIOLLAY, Sabine MOILLE, Olivier DARRAS, Hubert JACOBSOONE, Nourredine BOUMEHRES, Marion SEPULCHRE, Christelle LANGRENE, Guillaume BUGNET, Xavier BAINUM

Etaient excusés : Mathilde SOLERE

Ont donné pouvoir : Mathilde SOLERE a donné pouvoir à Erick MAGLI

Date de convocation du conseil municipal 29 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice 15
Nombre de conseillers municipaux présents 14
Nombre de votants 15

Secrétaire de séance : Xavier BAINUM

N° 2026-47 : Constitution des commissions municipales

5. Institutions et vie politique .5.3. Désignation des représentants

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a la possibilité de constituer des commissions municipales permanentes dites d'instruction et composées exclusivement de conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose la formation des commissions municipales ci-après, lesquelles présidées de droit par le Maire, pourront travailler en son absence ou un empêchement sous la vice-présidence d'un de ses membres désignés ou encore sous la présidence déléguée d'un Adjoint en charge du domaine de compétences de la commission.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que, afin de garantir le respect de la représentativité, chaque commission sera composée de cinq membres au maximum dont un membre issu de l'opposition, le Maire étant membre de droit de l'ensemble des commissions.

Le CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

CONSTITUE les Commissions Municipales formées des élus du Conseil Municipal ainsi qu'il suit :

1 - COMMISSION COMMUNICATION :

- Olivier DARRAS
- Marion SEPULCHRE
- Mathilde SOLERE
- Christelle LANGRENE

2 - COMMISSION HANDICAP – INCLUSION

Sous la Vice-présidence de Ghislaine WILLEMIN

- Olivier DARRAS
- Sabine MOILLE
- Xavier BAINUM

3 - COMMISSION URBANISME

Sont membres : tous les conseillers municipaux

4 - COMMISSION FLEURISSEMENT / ENVIRONNEMENT

Sous la Vice-présidence de Hervé CHARRUEL

- Hubert JACOBSONE
- Marion SEPULCHRE
- Christelle LANGRENE

5 - COMMISSION PORT & PARKING

Sous la Vice-présidence de Jean-Bernard FAVRE

- Hubert JACOBSONE
- Olivier DARRAS
- Xavier BAINUM

6 - COMMISSION FINANCES

Sous la Vice-présidence de Ghislaine WILLEMIN

- Aline DURET
- Hervé CHARRUEL
- Jean-Bernard FAVRE
- Xavier BAINUM

7 - COMMISSION SOUTIEN INTERGENERATIONNEL

- Nourredine BOUMEHRES
- Sabine MOILLE
- Mathilde SOLERE
- Xavier BAINUM

8 - COMMISSION CULTURE / PATRIMOINE

Sous la Vice-présidence de Jean-Bernard FAVRE

- Marion SEPULCHRE
- Mathilde SOLERE
- Christelle LANGRENE

9 - COMMISSION ASSOCIATIONS/EVENEMENTIEL

Sous la Vice-présidence de Jean-Bernard FAVRE

- Nourredine BOUMEHRES
- Dominique THIOLLAY
- Marion SEPULCHRE
- Guillaume BUGNET

10 - COMMISSION TRAVAUX (bâtiments et voiries)

Sous la Vice-présidence de Hervé CHARRUEL

- Jean-Bernard FAVRE
- Olivier DARRAS
- Nourredine BOUMEHRES
- Guillaume BUGNET

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus par les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Erick MAGLI,

Maire



Xavier BAINUM

Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large 'B' followed by a horizontal line and a flourish.

La présente délibération, transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la mairie, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La délibération ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.